

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 5 novembre 2018

TRANSACTION VENTE ●●●

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100.000 € : 8.000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 100.001 € et 300.000 €: 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300.001 € et 500.000 €: 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 500.001 € et 1.000.000 €: 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 1.000.001 € et 1.500.000 €: 5 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 1.500.001 €: 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE ●●●

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

7,5 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

12 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

12 TTC par m² de surface habitable (zone très tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.